

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

ARRÊTÉ N°DRNT-2025/084

**RELATIF AU TARIF APPLICABLE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2025**

La Présidente du Conseil départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3232-1-1 et R3232-1-3 ;

VU l'arrêté interministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer chaque année le tarif de la mission d'assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de modification substantielle concernant les frais de personnel et les charges de gestion courante, formant les principaux éléments du coût de la prestation, il est proposé un maintien du tarif pour 2025.

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif de la prestation d'assistance technique à l'assainissement collectif applicable aux collectivités pour l'année 2025 est fixé à 0,40 € par habitant, auquel s'ajoute le quart du coût des analyses sur la base des tarifs appliqués par le laboratoire prestataire du Département, à « l'euro l'euro ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Guéret sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la collectivité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse dans un délai de deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges – 2 Cours Bugeaud, CS40410 87000 Limoges, ou par la voie de l'application « Télécours citoyen » accessible via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Guéret, le 10 novembre 2025

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Signé : Valérie SIMONET